

postulez sur :
coeur-emplois.fr

Responsable de secteur

Vous souhaitez exercer un métier au cœur du lien social. Vous voulez **encadrer et coordonner une équipe** d'intervenants à domicile. Vous êtes capable de **gérer des situations délicates**, même dans l'urgence.

« Je me dois d'être à l'écoute et réactive pour intervenir en cas d'imprévu ou d'urgence. L'équipe compte sur moi. Il s'agit de proposer une solution qui réponde le mieux possible au projet de vie de la personne »

Cécile, Responsable
de secteur

en quelques mots

Il-elle évalue les besoins des bénéficiaires. Il-elle est à l'écoute et en veille permanente pour coordonner les interventions et met tout en œuvre pour que son équipe favorise l'autonomie des personnes fragilisées et leur maintien à domicile.

Il-elle supervise les interventions à domicile et en garantit la qualité.

Il-elle mobilise les ressources humaines nécessaires, veille aux conditions de travail et au suivi des formations.

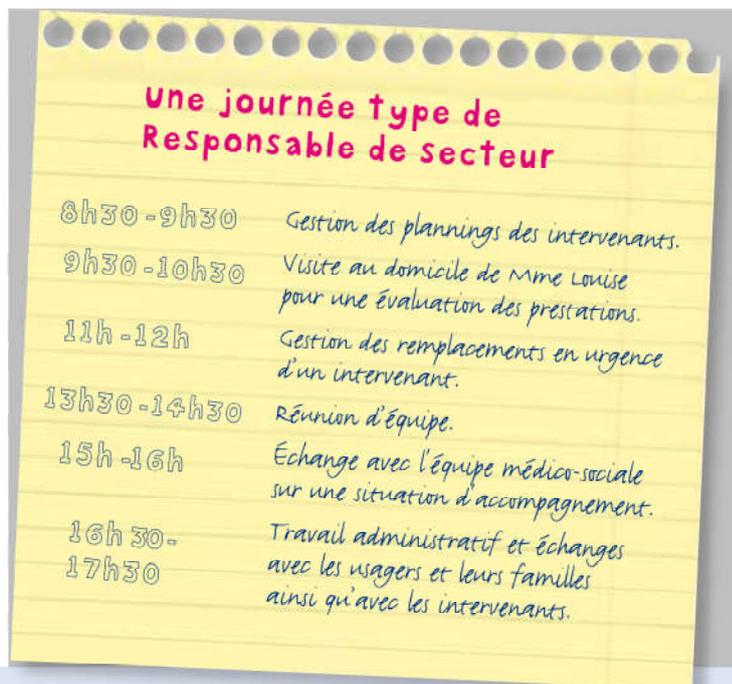


En pratique : évaluer, encadrer et coordonner

Le-la responsable de secteur est au cœur des interventions entre les personnes aidées, leur famille, les intervenants à domicile et les professionnels sociaux et de santé.

Il-elle évalue, encadre et coordonne les différentes interventions en fonction des besoins analysés.

- **Évaluer les besoins des bénéficiaires** à leur domicile.
- **Suivre l'évolution** des situations et des personnes aidées et **adapter l'intervention si besoin.**
- **Faire face aux imprévus et urgences** avec pertinence et efficacité.
- **Encadrer les intervenants à domicile** placés sous sa responsabilité. **Gérer leurs plannings** d'intervention et les remplacements.
- **Animer des temps d'échange collectifs** pour créer une synergie entre les équipes.
- **Effectuer les démarches administratives** de prise en charge des personnes aidées.
- **Coopérer avec les partenaires de l'aide sociale** et médico-sociale, l'entourage familial et social.
- **Participer au développement** de son secteur d'intervention.



Un salaire, des garanties

Le salaire de responsable de secteur varie de 1 974 € à 2 647 € brut entre l'entrée dans l'emploi et la fin de carrière pour un temps plein. La Branche apporte des garanties conventionnelles à ses salariés en matière de protection sociale, de formation professionnelle mais aussi des congés d'ancienneté.

Des conditions de travail spécifiques

Pour garantir la continuité de l'accompagnement des personnes, le métier de responsable de secteur implique des horaires de travail adaptés, y compris des astreintes. Il peut s'exercer à temps plein comme à temps partiel.

Le métier impliquant de nombreux déplacements, un moyen de locomotion individuel est le plus souvent nécessaire.

Savoir être...

Le métier requiert une capacité de dialogue et de gestion d'équipe. Pour faire face à des situations urgentes, un bon sens de l'organisation et une grande réactivité sont nécessaires. Autonomie, esprit d'initiative, valeurs humaines et respect sont les valeurs fondamentales.

Les métiers de l'accompagnement social exigent discrétion voire secret professionnel.

... et savoir-faire

Pour gérer les ressources humaines, il est essentiel de connaître la législation sociale et la convention collective.

Autonome mais pas seul.e !

Le-la responsable de secteur exerce sous la responsabilité d'un-e supérieur-e hiérarchique et travaille en étroite collaboration avec les partenaires de l'aide sociale, sanitaire et médico-sociale.



« Nous sommes les garants de la qualité des prestations. Pour cela nous sommes en relation permanente avec les intervenants et avec les personnes accompagnées. C'est très enrichissant ». Paul



comment devenir Responsable de secteur ?

Vous pouvez devenir responsable de secteur par la formation, l'alternance et/ou la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) vous permettant d'acquérir **le Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale, d'assistant social, d'éducateur spécialisé ou de travail social** ou un **BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social**.

Le Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale avec au moins 10 ans d'ancienneté dans la fonction, et une formation complémentaire, permet également d'accéder à ces fonctions.

VAE : L'expérience acquise peut être validée au bout d'un an d'exercice de l'emploi et si besoin complétée par des modules de formation pour accéder au diplôme.

À noter : des allègements ou des dispenses de certains modules de formation existent. Renseignements : Uniformation, Centre d'information et d'orientation (CIO), Permanence d'accueil d'information et d'orientation (PAIO), centre d'information jeunesse (CIDJ), mission locale, etc.

Les associations recrutent aussi des hommes

S'il est vrai que les femmes sont très représentées dans ce métier, les hommes sont aussi très appréciés. Ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux.